



Caisse des Écoles

DELIBERATION n°2022-03/CdE
relative au Compte Administratif 2021

Membres en exercice :. 15
Présents 09
Absents 06
Procuration 01
Votants 09

La convocation des membres du Comité de la Caisse des Écoles a été faite le 06/04/2021

L'An Deux Mille vingt-deux le jeudi quatorze avril, le Comité de la Caisse des Écoles de la Commune de Rémire-Montjoly était réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale, sous la présidence de **Claude PLÉNET, Président.**

PRÉSENTS (09)

PLÉNET Claude Maire, **GOURMELEN** Laurie 2^{ème} adjointe, **ÉGALGI** Joséphine 4^{ème} adjointe, **CLIFFORD** Liser 6^{ème} adjointe, **RÉGNIER** Régis 7^{ème} adjoint, **JOSEPH** Victor 9^{ème} adjoint.

KONG Olivier, **LEGRÉTARD** Sandra, **LÉONCO** Mario, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

BÉLIZAIRE Julnor 3^{ème} adjoint, **RAMOS** Sylvane,

Absents :

LAMA Nahel, **PINDARD** Georges, Conseillers Municipaux, le Préfet de la Région Guyane ou son représentant, le Recteur de la Guyane ou son représentant.

Procurations : (01)

BELIZAIRE Julnor à **GOURMELEN** Laurie

Publié le : 22 AVR 2022



Après avoir fait procéder à l'appel des membres, il est ainsi constaté que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, soit 09 présents, et 06 absents. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Après avoir fait un appel à candidature, Madame **CLIFFORD Liser** étant la seule candidate, a été désignée par le vote du Comité pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

Vote : à l'unanimité « 10 voix ».

Le Président porte à l'attention des membres du Comité que le Compte Administratif de la Caisse des Écoles présente un résultat global excédentaire pour l'exercice budgétaire 2021 dont le montant est de + 5 021 184,22 euros. Par section, ce résultat est le suivant :

- Section de Fonctionnement : + 4 803 606,68 euros
- Section d'Investissement : + 217 577,54 euros

Le détail des écritures figure dans le document ci-joint.

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande aux membres du Comité de constater la concordance des résultats avec ceux du Compte de Gestion du même exercice, et d'arrêter ainsi le Compte Administratif 2021 de la Caisse des Écoles.

De ce qui précède, il est demandé aux membres de la Caisse des Écoles de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif 2021, en application du Code Général des Collectivités Locales, notamment son article 2121-14.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.16-12-13, L.2121-14 et L.2121-31 ;

VU la délibération n°2021-01/CdE du 08/04/2021 relative au Rapport d'orientations budgétaires 2021 ;

VU la délibération n°2021-05/CdE du 13/04/2021 relative au budget primitif 2021 ;

VU les résultats du Compte de Gestion 2021 de la Caisse des Écoles ;

VU la délibération n°2022-02/CdE de ce jour relative au Compte de Gestion 2021 ;

Le Président expose sur l'exécution budgétaire 2021 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur KONG Olivier est élu pour ce point de l'ordre du jour, président de la séance, et que le Président de la Caisse des Écoles s'est retiré au moment du vote ;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le nombre de présents participants au vote du Compte Administratif, est porté à 09 membres du Comité ;

LE COMITÉ,

OUI les explications du Président,

APRÈS avoir délibéré,

Article 1 :

DE PRENDRE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2021, par Monsieur Claude PLENET, ordonnateur de la Caisse des Ecoles, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
I. Prévisions			
a) Dépenses	6 774 645,00 €	488 598,08 €	7 263 243,08 €
b) Recettes	6 774 645,00 €	488 598,08 €	7 263 243,08 €
II. Réalisés			
a) Dépenses	1 768 252,31 €	161 635,47 €	1 929 887,78 €
b) Recettes	2 509 967,99 €	91 870,38 €	2 601 838,37 €
III. Résultats exercice 2021	741 715,68 €	- 69 765,09 €	671 950,59 €
IV. Résultat Clôture 2020	4 061 891,00 €	322 032,08 €	4 383 923,08 €
V. Résultat Clôture 2021	4 803 606,68 €	252 266,99 €	5 055 873,67 €
VI. Restes à réaliser 2021			
a) Dépenses	- €	34 689,45 €	34 689,45 €
b) Recettes	- €	- €	- €
c) Solde	- €	- 34 689,45 €	-34 689,45 €
VII. Résultat global	4 803 606,68 €	217 577,54 €	5 021 184,22 €

Article 2 :

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 :

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels résumés ci-dessus.

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
I. Prévisions			
a) Dépenses	6 774 645,00 €	488 598,08 €	7 263 243,08 €
b) Recettes	6 774 645,00 €	488 598,08 €	7 263 243,08 €
II. Réalisés			
a) Dépenses	1 768 252,31 €	161 635,47 €	1 929 887,78 €
b) Recettes	2 509 967,99 €	91 870,38 €	2 601 838,37 €
III. Résultats exercice 2021	741 715,68 €	- 69 765,09 €	671 950,59 €
IV. Résultat Clôture 2020	4 061 891,00 €	322 032,08 €	4 383 923,08 €
V. Résultat Clôture 2021	4 803 606,68 €	252 266,99 €	5 055 873,67 €
VI. Restes à réaliser 2021			
a) Dépenses	- €	34 689,45 €	34 689,45 €
b) Recettes	- €	- €	- €
c) Solde	- €	34 689,45 €	- 34 689,45 €
VII. Résultat global	4 803 606,68 €	217 577,54 €	5 021 184,22 €

Article 4 :

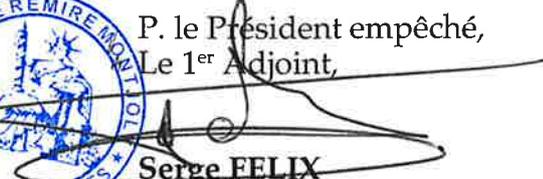
DE PRECISER que les résultats du Compte Administratif 2021 de la Caisse des Écoles est en concordance avec ceux du Compte de Gestion 2021 du Comptable Public.

Article 5 :

D'INDIQUER que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat pour le contrôle de la légalité, peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, près du Tribunal Administratif de la Guyane, territorialement compétent, et fera l'objet d'un affichage en Mairie, aux lieux accoutumés, durant un mois.

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
09	00	00	00

Pour extrait certifié conforme.
Rémire-Montjoly,
Le 20 avril 2022

 P. le Président empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Serge FELIX

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
22 AVR. 2022
ARRIVÉE
Transmis A.....